

Additif

Générale

colonial

Additif n° du 12 août 1947. à la décision n° 907 du 12 août 1917 accordant une permis- -ion à M. Liegeon

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera ». Lire : « La présente décision, qui aura effet pour compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé, sera publiée et communiquée par tout où besoin sera. »

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**